

de Versailles n'imaginait pas une législation plus savante et plus parfaite que celle qui est établie dans les possessions anglaises et hollandaises, il ne faudrait pas balancer à l'adopter. Déjà les trois puissances ont d'autres traits de conformité dans leurs principes. Elles ont également concentré les liaisons de leurs établissemens du Nouveau-Monde dans la métropole.

LIV.
La métropole, en obligeant ses îles à ne livrer qu'à elle leurs productions, en a-t-elle suffisamment assuré l'extraction?

Toutes les colonies n'ont pas eu une même origine. Les premières durent leur naissance à l'inquiétude de quelques hordes de barbares qui, après avoir long-temps erré dans des contrées désertes, se fixaient enfin par lassitude dans un pays où ils formaient une nation. D'autres peuples, chassés de leur territoire par un ennemi puissant, ou attirés par quelque hasard dans un sol préférable à celui de leurs pères, se transplantèrent sous un nouveau ciel, et y partagèrent les terres avec les premiers habitans de ce climat étranger. L'excès de la population, l'horreur pour la tyrannie, des factions, des révolutions, déterminèrent des citoyens à quitter leur patrie, pour aller bâtir ailleurs de nouvelles cités. L'esprit de conquête fit établir une partie des soldats vainqueurs dans des états subjugués pour s'en assurer la propriété. Aucune de ces colonies n'eut pour objet le commerce. Celles mêmes que fondèrent Tyr, Carthage, Marseille, républiques commerçantes, n'étaient que des retraites nécessaires sur des côtes barbares, et des entrepôts où

les vaisseaux partis de différens ports, et fatigués d'une longue navigation, faisaient réciproquement leurs échanges.

La conquête de l'Amérique donna l'idée d'une nouvelle espèce d'établissement qui eut pour base l'agriculture. Les gouvernemens fondateurs de ces colonies voulurent que ceux de leurs sujets qu'y s'y transportaient ne pussent consommer que les marchandises que leur fournirait la métropole, ne pussent vendre qu'à la métropole les productions des terres qu'on leur accordait. Cette double obligation parut de droit naturel à toutes les nations, indépendante des conventions et née de la chose même. Elles ne regardèrent pas une communication exclusive avec leurs colonies comme un dédommagement excessif des dépenses faites pour les former, à faire pour les conserver. Tel fut toujours le système de l'ancien à l'égard du nouvel hémisphère.

La France, comme les autres nations, voulut toujours que ses établissemens du Nouveau-Monde lui envoyassent tous les produits de leur culture, reçussent d'elle tous leurs approvisionnemens. Son gouvernement s'est vu successivement forcé d'adoucir la rigueur des lois prohibitives, et d'admettre dans les rades de ses îles les navigateurs des États-Unis, qui seuls pouvaient y verser des subsistances abondantes, saines, et à bon marché. L'impérieuse loi de la nécessité le réduira également dans peu à recevoir ouvertement des

maines des Anglais les esclaves qui n'ont été livrés jusqu'ici qu'en fraude. Peut-être la liberté des importations s'étendra-t-elle avec le temps à l'exportation directe des denrées coloniales dans les marchés étrangers. Comme une opinion qui choquera tant d'intérêts, tant de préjugés, pourrait être contestée, il convient de la fonder sur des principes développés.

Les colonies fondées par les Européens dans l'autre hémisphère doivent envoyer beaucoup de denrées à leur métropole, et lui demander beaucoup de marchandises. Telle est leur double destination. Pour qu'elles puissent la remplir, il faut qu'elles soient riches. Pour qu'elles soient riches, il faut qu'elles obtiennent une grande abondance de productions et qu'elles en aient le débit au meilleur prix possible. Pour que ce débit porte ces productions au plus haut prix, il faut qu'il soit le plus grand possible. Pour qu'il puisse être le plus grand possible, il faut qu'il jouisse de la plus grande liberté possible. Pour qu'il jouisse de la plus grande liberté possible, il faut que cette liberté ne soit grevée d'aucunes formalités, d'aucunes dépenses, d'aucuns travaux, d'aucunes charges inutiles. Ces vérités, démontrées par leur intime liaison, doivent décider s'il est avantageux que les productions des colonies soient assujetties aux lenteurs, aux dépenses d'un entrepôt en France.

Il faudra nécessairement que ces frais intermédiaires retombent sur le consommateur ou sur

le cultivateur. Si le premier les paie, il consommera moins, parce que ses facultés n'augmentent pas en raison de l'augmentation des frais. Si c'est le second, recevant un moindre prix de ses denrées, il rendra moins d'avances à la terre, et n'en tirera plus autant de reproductions. Le progrès évident de ces conséquences destructives n'empêche pas qu'on n'entende dire tous les jours avec assurance que les marchandises doivent, avant d'être consommées, faire beaucoup de frais de main-d'œuvre et de transport; que ces frais, occupant et nourrissant bien du monde, contribuent à soutenir la population et à augmenter les forces d'un état. On est si aveuglé par le préjugé, qu'on ne voit pas que, s'il est avantageux que les denrées, avant d'être consommées, fassent des frais comme deux, il sera plus avantageux qu'elles en fassent comme quatre, comme huit, comme douze, comme trente, pour la plus grande prospérité nationale. Dès-lors tous les peuples doivent rompre les chemins, combler les canaux, interdire la navigation des rivières, bannir même les animaux de la culture, et n'y employer que des hommes, afin d'ajouter un surcroît de frais aux frais qui déjà précèdent la consommation. Voilà pourtant toutes les absurdités qu'il faut dévorer quand on s'engage dans le faux principe qui vient d'être combattu.

Mais les questions d'économie politique veulent être long-temps agitées avant d'être éclaircies.

J'avancerai, sans crainte d'être contredit, que la géométrie transcendante n'a ni la profondeur, ni la subtilité de cette espèce d'arithmétique. Il n'y a rien de possible en mathématique dont le génie de Newton ou de quelques-uns de ses successeurs n'ait pu se promettre de venir à bout. Je n'en dirai pas autant d'eux dans les matières qui nous occupent. On croit au premier coup-d'œil n'avoir qu'une difficulté à résoudre; mais bientôt cette difficulté en entraîne une autre, celle-ci une troisième, et ainsi de suite jusqu'à l'infini; et l'on s'aperçoit qu'il faut ou renoncer au travail, ou embrasser à la fois le système immense de l'ordre social, sous peine de n'obtenir qu'un résultat incomplet et défectueux. Les données et le calcul varient selon la nature du local, ses productions, son numéraire, ses ressources, ses liaisons, ses lois, ses usages, son goût, son commerce et ses mœurs. Quel est l'homme assez instruit pour saisir tous ces élémens? Quel est l'esprit assez juste pour ne les apprécier que ce qu'ils valent? Toutes les connaissances des différentes branches de la société ne sont que les branches de l'arbre qui constitue la science de l'homme public. Il est ecclésiastique, il est militaire, il est magistrat, il est financier, il est commerçant, il est agriculteur. Il a pesé les avantages et les obstacles auxquels il doit s'attendre des passions, des rivalités, des intérêts particuliers. Avec toutes les lumières qu'on peut acquérir sans génie; avec

tout le génie qu'on peut avoir reçu sans lumières, il ne fait que des fautes. Après cela, est-il étonnant que tant d'erreurs se soient accréditées parmi le peuple, qui ne répète jamais que ce qu'il a entendu; parmi les spéculateurs qui se laissent entraîner par l'esprit systématique, et qui ne balancent pas à conclure une vérité générale de quelques succès particuliers; parmi les hommes d'affaires, tous plus ou moins asservis à la routine de leurs prédécesseurs, et plus ou moins retenus pas les suites ruineuses d'une tentative hors d'usage; parmi les hommes d'état que la naissance ou la protection conduisent aux places importantes où ils ne portent qu'une profonde ignorance qui les abandonne à la discrétion de subalternes corrompus qui les trompent ou qui les égarent? Dans toute société bien ordonnée, il ne doit y avoir aucune matière sur laquelle on ne puisse librement s'exercer. Plus elle est grave et difficile, plus il est important qu'elle soit discutée. Or, en est-il de plus importantes ou de plus compliquées que celles de gouvernement? Qu'aurait donc de mieux à faire une cour qui aimerait la vérité, que d'encourager tous les esprits à s'en occuper? et quel jugement serait-on autorisé à porter de celle qui en interdirait l'étude, si ce n'est ou la méfiance de ses opérations, ou la certitude qu'elles sont mauvaises? Le vrai résumé d'un édit prohibitif sur ce grand objet ne serait-il pas : LE SOUVERAIN DÉFEND QU'ON LUI DÉ-

MONTRE QUE SON MINISTRE EST UN IMBÉCILLE OU UN FRIPON, CAR TELLE EST SA VOLONTÉ, QU'IL SOIT L'UN OU L'AUTRE, SANS QU'ON Y FASSE AUCUNE ATTENTION. Nul monarque n'a poussé la démence jusqu'à tenir un pareil langage ; mais tous ont plus ou moins ouvertement manifesté cette intention. On s'y est conformé en France comme ailleurs ; et telle est la raison pour laquelle les rois ignorèrent toujours les principes sur lesquels devaient être régies leurs possessions lointaines.

LV.
L'autorité
aux îles fran-
çaises est-elle
dans les
mains les
plus propres
à les faire
prosperer ?

Ces colonies, établies par des hommes sans aveu, qui fuyaient le frein ou le glaive des lois, semblaient dans l'origine n'avoir besoin que d'une police sévère. On les confia donc à des chefs dont l'autorité était illimitée. L'esprit d'intrigue, naturel à toutes les cours, mais plus familier chez une nation où la galanterie donne aux femmes un ascendant universel, fit de tout temps parvenir aux grandes places, en Amérique, des hommes sans mœurs, chargés de dettes et de vices. Un reste de pudeur ne permettant pas de les mettre en évidence sur le théâtre même de leur déshonneur, on les envoya réparer ou cimenter leur fortune au-delà des mers, où leurs désordres étaient inconnus. Ces ministres de rapine et de débauche y étouffèrent les germes du bien, et y retardèrent la prospérité qui naissait d'elle-même.

La puissance absolue porte dans sa nature un poison si subtil, que les despotes mêmes qui s'embarquaient pour l'Amérique avec des vues hon-

nêtes, ne tardaient pas à s'y corrompre. Quand l'ambition, l'avarice ou l'orgueil ne les auraient pas entamés, pouvaient-ils résister à la flatterie, qui ne manque jamais d'élever sa bassesse sur la servitude générale, et d'avancer sa fortune dans les maux publics ?

Le peu de gouverneurs qui échappèrent à la corruption, n'ayant aucun point d'appui dans une administration sans limites, passaient continuellement d'une erreur à l'autre. Ce ne sont pas des hommes qui doivent gouverner les hommes, c'est la loi. Otez aux administrateurs cette mesure commune, cette règle de leurs jugemens, il n'y aura plus de droit, plus de sûreté, ni de liberté civile. Dès-lors on ne verra qu'une foule de décisions contradictoires, que des réglemens passagers qui s'entre-choqueront, que des ordres qui, faute de maximes fondamentales, n'auront aucune liaison entre eux. Si l'on déchirait le corps des lois, dans l'empire même le mieux constitué par sa nature, on verrait bientôt que ce ne serait pas assez d'être juste pour le bien conduire. La sagesse des meilleures têtes n'y suffirait pas. Comme elles n'auraient pas toutes le même esprit, et que l'esprit de chacune ne serait pas toujours dans la même situation, l'état ne tarderait pas à être bouleversé. Cette espèce de chaos fut continuel dans les colonies françaises, et d'autant plus grand, que les chefs ne faisaient qu'y paraître, pour ainsi dire, et en étaient rappelés avant

d'avoir rien vu par eux-mêmes. Après avoir marché trois ans sans guide dans un pays nouveau, sur des plans informes de police et de lois, ces administrateurs étaient remplacés par d'autres, qui, dans un terme aussi court, n'avaient pas le temps de former des liens avec les peuples qu'ils devaient conduire, ni de mûrir assez leurs projets pour leur donner ce caractère de justice et de douceur qui en assure l'exécution. Ce défaut de règle et d'expérience intimidait si fort un de ces magistrats absolus, que, par délicatesse, il n'osait prononcer sur les choses les plus communes. Ce n'est pas qu'il ne sentit les inconvéniens de son indécision; mais tout éclairé qu'il était, il ne se croyait pas les lumières d'un législateur, et il ne voulait pas en usurper l'autorité.

Cependant il était aisé de tarir la source de ces désordres en mettant à la place du gouvernement militaire, violent en lui-même, et fait pour des temps de crise et de péril, une législation modérée, fixe et indépendante des volontés particulières. Mais ce projet, mille fois proposé, déplut aux gouverneurs, jaloux d'un pouvoir absolu, qui, redoutable en lui-même, est toujours plus odieux dans un sujet. Ces esclaves, échappés à la tyrannie secrète de la cour, n'aimaient rien tant que cette justice asiatique dont ils épouvantaient jusqu'à leurs créatures. La réforme fut même rejetée par des gouverneurs qui, d'ailleurs vertueux, ne voulurent pas voir qu'en se réservant

le droit de faire le bien, ils laissaient à leurs successeurs la facilité de faire le mal impunément. Tous se déclarèrent hautement contre un plan de législation qui avait pour but de diminuer la dépendance des peuples; et la cour eut la faiblesse de céder à leurs insinuations ou à leurs conseils par une suite de cette pente que les princes et leurs ministres ont naturellement vers le pouvoir arbitraire. Elle crut faire assez pour ses colonies en leur donnant un intendant qui devait balancer le commandant.

Ces établissemens éloignés, qui, jusqu'à ce moment avaient gémi sous le joug d'un seul, se virent alors en proie à deux pouvoirs également dangereux, et par leur division et par leur union. Lorsqu'ils se choquaient, ils partageaient les esprits, ils semaient la discorde entre leurs partisans, ils allumaient une espèce de guerre civile. Le bruit de leurs discussions retentissait jusqu'en Europe, où chacun d'eux avait ses protecteurs, animés par l'orgueil ou par l'intérêt à les maintenir dans leur place. Lorsqu'ils étaient d'accord, ou parce que leurs vues bonnes ou mauvaises se trouvaient les mêmes, ou parce que l'un prenait un ascendant décidé sur l'autre, la condition des colons devenait encore plus fâcheuse. Quelle que fût l'oppression de ces victimes, leurs cris n'étaient jamais écoutés par la métropole, qui regardait l'harmonie de ses délégués comme la preuve la plus décisive d'une administration parfaite.

Dans la mécanique , plus les puissances résistantes sont éloignées du centre , plus les forces motrices doivent être augmentées : de même , a-t-on dit , on ne peut s'assurer des colonies que par un gouvernement violent et absolu. S'il en était ainsi , l'Anglais Petty n'aurait pas eu tort de désapprouver ces sortes de possessions , et d'avancer qu'il valait mieux que la terre restât dépeuplée ou peu habitée que de voir quelques puissances s'étendre pour le malheur des peuples. Ce système ne pouvait être combattu qu'en éclairant les nations sur la meilleure manière d'organiser les grands établissemens. Plusieurs bons esprits s'en sont occupés , et moi-même j'ai dû joindre mes faibles accents aux leurs pour faire arriver d'utiles lumières jusqu'à Versailles. Si quelqu'un s'en est offensé , interrogez-le , et vous trouverez que c'est un vil flatteur des grands , ou quelque personnage subalterne , attaché par état ou par intérêt à l'administration , dont il est le panégyriste. Prononcez qu'il ignore le devoir de tout citoyen envers la patrie. Quoi ! je serais le complice d'un scélérat , si je ne criais pas lorsque je lui verrais jeter une torche allumée dans la maison d'un concitoyen ! et mon silence serait innocent , lorsque sous mes yeux on menacerait d'incendier l'empire ! Le sujet fidèle , ce n'est pas celui qui aveugle le souverain sur les périls de sa situation , c'est celui qui l'en instruit avec franchise , au risque de s'attirer son indignation.

Mais , au lieu de vous adresser au public , que ne vous adressez-vous , dit-on , à l'oreille de ceux qui gouvernent ? Est-ce qu'on en approche ? est-ce qu'on en est écouté ? est-ce qu'ils croient ignorer quelque chose ? est-ce qu'ils jugent par eux-mêmes ? est-ce que les spéculations les plus importantes ne seraient pas renvoyées dans des bureaux et soumises à la décision d'un commis , qui ne manquerait pas de les improuver , ou par ignorance , ou par vanité , ou par quelque autre motif moins secret et plus vil ? Quand ma voix serait appuyée de cent mille autres voix , il est incertain qu'elle se fit entendre. Laissez-moi donc parler. Laissez-moi dire à ma nation ce qui peut élever ses établissemens du Nouveau-Monde au degré de prospérité , au degré de bonheur dont ils sont susceptibles.

Les bons citoyens eurent cet espoir lors de l'élevation de Louis xvi au trône. Averti que ses sujets de l'autre hémisphère étaient mécontents et devaient l'être , ce jeune prince leur déclara que , s'ils étaient tombés sous un joug tyrannique , c'était à l'insu , c'était contre l'intention du gouvernement , et qu'on allait s'occuper sérieusement du soin de leur rendre une justice entière. Des magistrats éclairés et probes , des hommes qui avaient de riches propriétés dans ces contrées éloignées , ou qui y avaient rempli avec honneur les emplois les plus distingués , furent réunis en 1775 pour réaliser les promesses du monarque,

Ils s'occupaient de ce soin important lorsque la guerre de 1777 les dispersa. A la paix, le ministre, quels que pussent être ses motifs, ne les rassembla pas.

Les colonies que la France possède dans le Nouveau-Monde, voyant leurs espérances encore une fois trompées, mirent dans leurs plaintes un ton plus fier ou plus emporté qu'elle ne se l'étaient jamais permis. Rien n'est plus urgent que de leur donner une satisfaction à laquelle elles ont tant de droits, et de substituer aux volontés arbitraires qui ont fait leur malheur les principes invariables par lesquels toutes les nations du globe se gouvernent ou devraient être gouvernées.

LVI.
Changemens
qu'il convien-
drait de faire
dans l'admini-
stration
des îles
françaises.

Le nouveau code ne trouvera que peu de changemens à faire dans ce qui concerne le culte public. Il a été subordonné, autant qu'il était possible, à l'autorité civile. Ses ministres sont des moines, dont l'extérieur composé, l'habillement bizarre, font plus d'impression sur des nègres bornés et superstitieux qu'on ne pourrait l'attendre de la sublime morale de la religion. L'attrait de la nouveauté, si puissant en France, avait inspiré, il n'y a que peu d'années, le projet de substituer à ces pasteurs commodes des évêques et un clergé nombreux. En vain tous les esprits s'étaient réunis pour repousser un corps redoutable par son ambition, par son avarice et ses prétentions. Sans la chute du ministre inquiet et malhabile qui avait formé ce plan destructeur,

les îles françaises allaient être tourmentées par une calamité plus fâcheuse encore que celle qu'elles éprouvent depuis si long-temps du côté de la justice.

Un hasard, heureux ou malheureux, fonda ces grands établissemens un peu avant le milieu du dix-septième siècle. On n'avait alors aucune idée arrêtée sur les contrées du Nouveau-Monde. Il arriva de là qu'on choisit pour les conduire la coutume de Paris et les lois criminelles du royaume. Les gens éclairés ne tardèrent pas à comprendre qu'une pareille jurisprudence ne conviendrait jamais à un pays d'esclavage, et à un climat, à des mœurs, à des propriétés, à des cultures qui différaient si essentiellement de tout ce qu'offrait l'Europe. Mais ces réflexions de quelques particuliers n'eurent aucune influence sur l'action du gouvernement. Loin de corriger ce que ces premières institutions avaient de vicieux, il y ajouta l'embarras, la confusion, la multiplicité des formes. Ce monstrueux chaos a fait jusqu'ici le tourment des peuples et des magistrats. Les ténèbres seront dissipées; une législation assortie aux besoins locaux règlera clairement tous les intérêts, et rendra aussi justes que faciles les décisions des tribunaux.

De ce nouvel ordre de choses sortira un police exacte. Ce moyen de contenir les citoyens dans la règle est facile dans l'ancien hémisphère. Le père y fait la fonction de censeur dans sa famille :